



OUVERTURE MAIRIE

du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h15

(Si nécessaire sur rendez-vous
l'après-midi)

sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: www.mairie-distre.fr



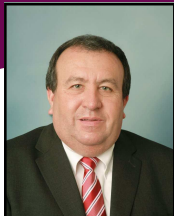
Bonnes Fêtes
de Fin d'Année
à toutes et à tous



DISTRÉ

VIE COMMUNALE

DECEMBRE 2015



MOT DU MAIRE

Au moment où j'écris ces quelque lignes, mes pensées vont vers ceux à qui il manquera un être cher pour ces fêtes de fin d'année. Je pense plus particulièrement aux familles des victimes des attentats du 13 novembre.

Cependant, Noël et le Nouvel An resteront un moment de fêtes. Oublions en cette période, les mots qui fâchent : crise, insécurité, danger, chômage...

Même si les moments que nous vivons n'affichent pas de grandes joies, il faut fêter Noël, chacun à sa manière. Certains verront

dans cette fête la lumière qui a vu naître Jésus, d'autres les lumières d'une grande fête familiale autour du traditionnel sapin ou encore la joie d'imaginer la silhouette rassurante et pleine de rêves du Père Noël.

Au-delà de toute appartenance religieuse, Noël doit être un temps de partage.

Prenons le temps de seulement penser à ceux qui sont dans la difficulté ou la précarité. C'est un geste simple

(suite page 2)

Eric Tournon Maire de Distré, et son équipe municipale vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour 2016 et vous convient, le Samedi 16 janvier 2016 à 18 h, dans la salle des Bois, à la traditionnelle cérémonie des voeux qui débutera par la cérémonie de remise des prix du concours Maisons Fleuries 2015 et qui sera suivie d'une soirée dansante.
(voir page 12)

MOT DU MAIRE (suite) :

qui n'appartient à aucune religion.

Ce Noël 2015, plus que les autres, doit être un moment de réflexion, car, en ces temps d'exception, repensons à nos valeurs que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

C'est cette **fraternité** qui doit être le lien moral et affectif pour nous unir dans notre patrie quelles que soient nos origines.

Elu conseiller régional, le 13 décembre, je voulais vous assurer de ma constante disponibilité pour assurer la charge de Maire du village qui m'a donné mon premier mandat. Lors de mes vœux, je ferai part de mes décisions pour mener à bien cette nouvelle fonction. En attendant d'avoir le plaisir de vous voir, bonnes fêtes de fin d'année et que 2016 soit pour vous **une année hors norme !!!**

Eric TOURON

MERCI RENÉE :

Renée Granjean, conseillère municipale et adjointe de janvier 2004 à mars 2008, nous a quittés le 18 juillet dernier après avoir lutté courageusement et avec dignité contre la maladie. Renée était une femme de caractère toujours soucieuse du bien être des concitoyens les plus démunis.

Outre la mémoire d'une femme d'engagement et de valeurs, nous garderons le souvenir de

ses conseils botaniques sans oublier ceux d'herboristes pour soigner les petits bobos de ses collègues élus.

A la lecture de cet article, beaucoup se souviendront de l'odeur des huiles essentielles durant les réunions de conseil.

Merci Renée, pour ta présence à nos côtés, ton souvenir restera gravé à la mairie.

DEPART EN RETRAITE :

Gilbert Beauduceau a commencé à travailler très tôt ce qui lui vaut de pouvoir partir à la retraite dès 60 ans. Après avoir passé 30 ans comme diffuseur de presse pour nous livrer les nouvelles, tôt le matin, Gilbert a intégré la commune en 2006.

Outre sa bonne humeur permanente, Gilbert restera la fée du logis pour notre salle intercommunale qu'il a protégée et chérie presque comme un enfant supplémentaire. C'est dans cette salle qu'élus, collègues et amis lui ont souhaité une excellente retraite, le vendredi 16 octobre 2015.



Vélo et poules lui ont été offerts !

L'info communale par courriel ?

Pourquoi pas !!!

Vous souhaitez recevoir par courriel des informations envoyées directement de la Mairie, rien de plus simple.

Postez-nous un message à « mairie-sg.distre@orange.fr » en précisant comme objet, « oui pour l'info », rajoutez vos Nom, Prénom et Adresse de domicile et nous vous informerons directement.



EAU POTABLE :

Vous avez probablement constaté 2 éléments inhabituels concernant l'eau potable ces dernières semaines, l'un durable et l'autre éphémère. Pas d'inquiétude à avoir et en voici les explications :

Goût de chlore

En raison d'un changement de réglementation, la nouvelle usine d'eau potable de Saumur a dû changer d'oxydant pour stériliser l'eau et passer à une stérilisation à la javel qui provoque chez vous ce goût de chlore. L'eau est tout à fait potable et le goût de chlore devrait disparaître progressivement.

Eau saumâtre, le samedi 24 octobre dernier

Le samedi 24 octobre dernier, un incendie dans le bourg a été à l'origine d'une eau saumâtre dans les canalisations. Le problème s'est résorbé progressivement dans l'après-midi.



Coupure d'eau

Le vendredi 11 décembre la rupture de la canalisation alimentant de nombreuses communes du sud Saumurois a rompu au niveau du Clos Bonnet à Saumur.

La commune de Distré a été privée pendant plusieurs heures d'eau potable. Le retour à la normale a été accompagné d'une eau sale due à la purge des réseaux.

SOUTIEN CULTUREL A L'ECOLE :



Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires la commune a fait le choix de ne pas organiser de TAP (temps d'animation périscolaire). Toutefois, il a été décidé d'allouer un budget de 40 € par an et par enfant pour l'éveil à la culture. Après la musique l'année dernière, c'est une animation autour des musées qui a été retenue pour l'année scolaire 2015/2016. Cette organisation permet un emploi du temps stable pour les enfants avec un coût moindre que les TAP.

MAUVAIS ETAT DE LA RUE NATIONALE :



Vous avez tous malheureusement constaté le mauvais état de la partie haute de la Rue Nationale.

Une couche d'entretien avait été programmée dans le cadre des travaux de voirie 2015 sur la partie haute.

Après la mise en oeuvre d'un premier enduit, de nombreuses plaques se sont décollées.

Une expertise a révélé une incompatibilité entre le produit appliqué et le bitume de la route. Un nouveau goudronnage sur préconisations d'un expert a donné le même résultat. Nous sommes donc entrés dans une phase de contentieux avec l'entreprise qui est consciente du problème. Une nouvelle expertise aura lieu en début d'année 2016.

LE SHUNT DE LA SAULAIE :



Shunt de la Saulaie vers Doué

Une voie d'évitement du giratoire de Pocé pour les véhicules venant de Saumur et prenant la direction de Doué-la-Fontaine va être mise en service en décembre.

Cette voie, financée pour un coût global de 200 000 € par le Département, va permettre d'améliorer la congestion automobile aux heures de pointe.



GRATUITÉ DES DECHETTERIES :

Ne déposez pas vos sacs d'ordures ménagères ni vos déchets verts dans les fossés ou près des conteneurs des espaces propreté.

Ce geste peut vous coûter une amende de 350 €.

Portez-les à la déchetterie de Bellevue à St Lambert des Levées (près d'Intermarché) ou à celle du Clos Bonnet à Saumur.

Contrairement à ce qui peut être dit, **le dépôt dans les déchetteries est gratuit pour les habitants de l'agglomération.**

Les déchetteries sont fermées les jours fériés (ainsi que les dimanches de Pâques et de Pentecôte).

RAMASSAGE des « MONSTRES »

Si vous avez des encombrants appelés couramment «monstres» (Ferraille, électroménager, literie...) et que vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'à la déchetterie, vous pouvez exceptionnellement contacter la Mairie au 02.41.50.28.50 pour faire appel aux services techniques.



COLLECTE DES SAPINS DE NOEL :

Déposez vos sapins (inférieurs à 2 mètres) sur le site des ateliers municipaux entre le mardi 5 janvier et le mardi 12 janvier 2016.

La collecte se réalisera le mercredi 13 janvier 2016 au matin.

Pensez à enlever: décorations, pot plastique, neige artificielle, clou, bûche...

Pour plus d'information, contactez:
SAUMUR AGGLOPROPRETÉ:
www.agglopropre49.fr

TRAVAUX A LA CANTINE :



Pendant l'été, des travaux pour un coût global de 24 835 € ont été réalisés dans la cantine scolaire: une salle de plonge indépendante du laboratoire de cantine a été créée.



Puis, pendant les vacances de Toussaint, les murs et le plafond du laboratoire ont été recouverts d'un lambris plastifié alimentaire, l'électricité a également été remise aux normes et les huisseries ont été changées.



CENTRES DE LOISIRS: PARTICIPATION COMMUNALE

Cette année encore, le Conseil Municipal a décidé de rembourser **3,50 € par enfant et par jour** passé durant l'été, au centre aéré du Petit Souper, **avec un maximum de 10 jours**, versés directement aux familles qui en feront la demande en Mairie, avant le 22 JANVIER 2015, sur présentation de justificatifs fournis par le Centre aéré.

Nous vous rappelons que nous versons également une subvention de 5 € par enfant et par jour au Centre aéré AFRIEJ mais celle-ci est versée directement à l'Association.

REPAS DES « AÎNÉS » :



Comme chaque année, le repas des aînés a eu lieu le 3^{ème} dimanche de novembre, au restaurant du « Château de Presle ».

C'est dans la bonne humeur, que Monsieur le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et les membres du Bureau d'aide sociale ont été heureux d'accueillir les 70 convives pour partager un agréable moment.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :



Commémoration du 11 novembre, dans la cour de la Mairie, devant le monument aux morts, avec la présence de nombreux enfants et leurs familles.



HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS :

Lundi 16 novembre 2015, à 11h, dans la cour de l'école, c'est avec beaucoup d'émotion que les enfants, les enseignants et le personnel de l'école des Vignes ont accueilli Monsieur Le Maire, des conseillers municipaux, des anciens combattants et des habitants de la commune, pour rendre hommage aux victimes des attentats de Paris. Après la minute de silence, ils ont entonné en chœur la Marseillaise.



DECORATIONS DE NOEL :



Après un débat sur l'opportunité de décorer les rues de notre village pour les fêtes de Noël (dans un souci d'économie financière), le Conseil municipal a décidé de maintenir ces décorations de Noël et de programmer le renouvellement progressif des éclairages de Noël qui sont vieillissants. Cette année, des boules et des nœuds ont été accrochés dans les sapins de Noël.



PEUPLIERS DU STADE :



Une branche de peuplier tombée lors de la tempête d'août.

Comme vous avez peut-être pu le constater au mois d'août, les peupliers plantés au fond du terrain de l'Echallier, en bordure du Douet, présentaient un danger en cas de forts coups de vent.

Le conseil municipal a donc décidé que ces arbres, arrivés à maturité et instables, soient abattus et remplacés par une haie bocagère du même type que celle qui a déjà été plantée dans cet espace, il y a quelques années. Les peupliers ont donc été abattus fin novembre.



Stade sans les peupliers abattus

LAMPES AU SODIUM :



Les lampes au sodium haute pression sont interdites en Europe depuis le 1^{er} avril 2015. Elles équipent principalement les lampadaires boules mais aussi les candélabres posés dans les années 90 comme ceux du lotissement du Clos d'Aubigny.

Le coût de remplacement pour la commune est estimé entre 25 000 et 30 000 € en fonction de la possibilité de changer tout ou partie du lampadaire. Cette dépense sera répartie sur 3 ans, le Syndicat d'Energies du Maine et Loire pouvant assurer encore la maintenance sur la même période.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :



La rue de la Touche avant la dépose des réseaux.

Les travaux d'enfouissement de la partie "ancienne" de la rue de la Touche se terminent. En 2016, ERDF va normalement améliorer la desserte électrique du hameau de Chétigné en supprimant la ligne haute tension traversant le marais et le village. De ce fait, nous profiterons de ce chantier pour enfouir les réseaux de la rue de Carabins et Chemin des Carreaux (montant total hors travaux ERDF 208 200 € dont 96 200 € à la charge de la commune, le solde étant financé par le Syndicat d'Energies du Maine et Loire).

Rue de la Cave Grolleau, ERDF va procéder en 2016 à un renforcement de réseaux, nous en profiterons également pour enfouir les réseaux de la partie haute de la rue (montant total hors travaux ERDF 267 719 € dont 104 554 € à la charge de la commune, le solde étant financé par le Syndicat d'Energies du Maine et Loire).

La partie basse sera traitée lors de la dépose de la ligne haute tension passant sur l'arrière de la rue, dépose prévue par ERDF en 2017.



La rue du Château après la dépose des réseaux.

VOIRIE :

Différents travaux de voirie sur notre commune :



Voirie rue de la Frie



Voirie chemin du Clos à Pocé



Voirie définitive du Clos Pointu.

TEST D'UNE CHICANE A L'ENTRÉE DE MUNET :



Pour tenter de régler le problème de passage de poids lourds à Munet, la commune va tester l'intérêt de positionner une chicane à l'entrée de Munet en provenance de Chacé. Cette installation sera, au moins dans un premier temps, provisoire de manière à mesurer son intérêt et, s'il est positif, travailler ses meilleures position et configuration.



Pour éviter cela !!!

REPORT DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Le vendredi 25 décembre 2015 et le vendredi 1^{er} janvier 2016 étant fériés, nous vous informons que les collectes des ordures ménagères sont reportées au samedi 26 décembre 2015 et au samedi 2 janvier 2016.



VENTE DE BOIS :

Comme chaque année la commune va procéder à une vente de bois réservée exclusivement aux habitants de Distré. Les inscriptions sont à faire en Mairie.



Le prix de la corde de chêne-frêne coupée en 50 cm (non livrée) est maintenu à 160 €.



Le prix de la corde de bois à faire reste également fixé à 45 € dans la limite d'une corde par foyer.

ANCIEN ETABLISSEMENT DOIZON :



Les établissements DOIZON situés en sortie de bourg en direction de Saumur, ont fermé sans trouver de repreneur pour les bâtiments. Afin d'éviter de se retrouver avec une friche industrielle, le conseil municipal a décidé de se porter acquéreur de l'ensemble. Un aménagement en 2 ou 3 lots pour des artisans sera proposé. Comme nous l'avons fait pour les friches laissées par France Champignon, le but est de retrouver une destination à cet espace en faisant une opération blanche financièrement.



ROND-POINT DU CHAMP BLANCHARD :

Le conseil municipal s'est penché à plusieurs reprises sur le franchissement piétons de la route départementale de Doué la Fontaine au niveau du rond point du Champ Blanchard. Après avoir envisagé une passerelle ou un tunnel, ce projet a été abandonné compte-tenu de la non participation financière du département.

Une autre solution consistait à décaisser le rond point pour donner une meilleure visibilité, permettant aux piétons de voir les véhicules arrivant de Doué la Fontaine. Cette proposition a été refusée par le département qui estime que le décaissement du rond point donnerait une perspective de ligne droite dangereuse pour les automobilistes.



Un dernier scénario nous a été proposé consistant à des tracés au sol et la pose de barrières et d'îlots plus marqués. L'efficacité du dispositif par rapport au coût (50 000 €) a conduit le conseil a abandonné cet aménagement.

PLUS BELLES MAIRIES DE FRANCE :



L'association des Maires de France et le groupe la Poste ont lancé un concours consistant à désigner les 12 plus belles mairies de France.

Celle de Distré a été retenue dans les soixante finalistes mais pas parmi les lauréats. Les 12 nominés feront l'objet d'une édition d'un carnet de 12 timbres tirés en grande série. Toutefois une série limitée de 600 timbres a été éditée avec effigie de notre mairie.

Le timbre Distré

PL.U.I Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

La loi Notre invite les communes à avoir un document unique d'urbanisme sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Les 32 communes de l'agglomération ont donc décidé de transférer leur compétence « règlement d'urbanisme ».

C'est un document qui nécessitera plusieurs années de travail pour aboutir. Si une certaine cohérence territoriale y sera trouvée, les communes perdront certainement un peu de réactivité sur les modifications qu'elles gèrent aujourd'hui en direct.

Point-Livres...

Suite à l'information passée dans le bulletin de mai 2015, nous avons reçu bon nombre de livres et nous souhaitons remercier les généreux donateurs. Grâce à vos dons ainsi qu'aux ressources de l'école des Vignes, nous avons pu constituer un fonds conséquent pour le futur point-lecture. **Nous comptons d'ores et déjà environ 4500 livres pour la jeunesse ainsi que 500 livres pour adultes.**



Afin de poursuivre le développement de ce projet, nous allons recenser, classer et couvrir les livres en notre possession avant de les proposer au prêt gratuit.

L'aménagement des locaux est maintenant terminé et la proximité avec la ludothèque nous paraît être un atout considérable.

Afin de nous aider dans cette démarche, nous faisons encore appel à votre contribution : **nous cherchons des personnes**

bénévoles intéressées par cette idée ; il s'agit de donner un

peu de son temps pour tenir le Point-livres, recevoir les lecteurs et procéder au prêt.

L'idéal serait que nous puissions constituer des binômes et qu'un roulement s'installe de façon à ce que chaque binôme intervienne sur un créneau d'une heure par semaine (ou toutes les 2 semaines si assez de binômes sont constitués). **Toute personne intéressée est priée de le signaler en mairie et de laisser ses coordonnées afin que nous puissions entrer en contact.**

Nous espérons vivement pouvoir mener à terme ce projet de « Point-livres » dans les meilleurs délais et vous remercions de l'intérêt que vous lui témoignez et lui témoignerez.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse contribution !



Chouette ! la nouvelle bibliothèque !!



Chouette ! l'intérieur de la nouvelle ludothèque gérée par l'Association JEU-JOUE.



BELOTHON 2015 à DISTRÉ



Les gagnants
2015, Mme
Dubos
et M. Boissier



Pour la 12^{ème} année consécutive, les enfants du conseil municipal, aidés des conseillers municipaux adultes ont organisé samedi 21 novembre 2015, leur traditionnel Belothon, concours de belote au profit du Téléthon, dans la salle de l'Amitié, à la Mairie de Distré.

C'est dans une ambiance conviviale et sympathique, sous la surveillance et le contrôle des jeunes élus qui n'hésitaient pas à vérifier les points, que le **Belothon 2015** s'est déroulé avec la participation des fidèles équipes de Distré et Rou-Marson. **42 équipes étaient engagées pour faire don de générosité !!**



Chacun a pu se restaurer (boissons, crêpes...) à la buvette tenue par les enfants.

Chaque équipe recevait un lot offert par de généreux donateurs, entreprises et commerces distréens. L'équipe gagnante a reçu un cochon entier.

Les 908 € de bénéfice seront intégralement versés au Téléthon par les conseils municipaux « enfants et adultes » de Distré.

Un grand merci aux bénévoles et aux généreux donateurs !!!

Félicitations aux heureux gagnants !

1	BOISNIER Yannick / DUBOS Mado
2	BERNIER Adrien / GIRARD Gautier
3	SOURICE Nicole / SOURICE Jean-Louis
4	MOUCHEBOEUF Serge / FOURÉ Jean-Luc
5	DUBUIS Guillaume / DUBUIS Christophe
6	LERONDAULT Clément / LERONDAULT Marcellin
7	ANGLARET Eric / MIRANDE Rodolphe
8	MABILEAU Vincent / MABILEAU Aurélien
9	FOUCHARD Carole / FOUCHARD Pascal
10	MABILEAU Bertrand / MABILEAU Valérie

T.N.T. en Haute Définition :

Le 5 avril 2016, la T.N.T. passe à la haute définition, en une seule nuit, sur tout le territoire français.

Cela aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Tous ceux qui sont correctement équipés devront ce jour-là procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de vos téléviseurs.

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :



• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

CONCOURS "MAISONS FLEURIES" 2015 A DISTRÉ



Le jury, composé de représentants d'associations distréennes et des membres de la commission "services aux personnes et environnement", a pu admirer les efforts faits par chacun pour fleurir notre village et a établi un palmarès de "coup de coeur".

En 2015, le thème retenu était : « aménagement végétal paysager original et entretenu ».

28 maisons ont retenu l'attention du jury. 6 critères étaient retenus:

- le choix des couleurs
- l'originalité
- la qualité de l'entretien
- les variétés de végétaux
- l'harmonie obtenue
- le respect du thème 2015

Le jury a été particulièrement sensible aux gestes éco-citoyens accomplis par certains jardiniers pour préserver nos ressources en eau: arrosage modéré même s'ils étaient sur puits ou réserve d'eaux pluviales et mise en place de végétaux peu gourmands en eau.

Le palmarès des 10 maisons les plus fleuries en 2015 est le suivant:

- 1 Mme et M. JARD Claude - Bourg**
- 2 Mme et M. FOURQUET Yves - Bourg**
- 3 Mme et M. MAZEL Pierre - Bourg**
- 4 M. GRETEAU Philippe - Bourg**
- 5 Mme et M. SECHET Hubert - Bourg**
- 6 Mme BOUCHARD Colette - Bourg**
- 7 Mme et M. RETIF Armel - Bourg**
- 8 Mme et M. CHARRIER Jean-Pierre - Pocé**
- 9 Mme et M. FERTON Thierry - Bourg**
- 10 Mme RENNTEAU Yolande - Bourg**



Un prix d'honneur exceptionnel est décerné par le jury à:
Mme et M. JARD Claude, sélectionnés pour la cinquième année,
ils pourront ainsi s'ils l'acceptent, faire partie du jury en 2016.

Un prix « super jardinier d'honneur » a été créé en 2010, il ne concerne que les personnes qui ont déjà été lauréates du concours pendant 5 années et ont, de ce fait, été retirées du concours général "Maisons fleuries". Ce prix récompense le plus bel aménagement paysager réalisé par l'un de ces "super-jardiniers" et est attribué cette année à:

Mme et M. GRELLIER - Bourg

Les membres du jury offrent leurs sincères félicitations à toutes ces personnes qui recevront leur prix, le Samedi 16 janvier 2016, au début de la cérémonie des vœux de M. le Maire de Distré, dans la salle des Bois.

Le jury félicite également le personnel technique chargé des espaces verts pour la qualité et l'entretien de leurs réalisations qui ont fleuri notre commune tout au long de l'année et que chacun a pu admirer.

En 2016, le thème retenu reste: « l'aménagement végétal paysager, original et entretenu ».

Le jury du concours "Maisons Fleuries"





**Après la cérémonie des vœux
de M. Le Maire, dans la salle des Bois,**



Samedi 16 janvier 2016, à 20h30

avec



Soirée PAELLA !

Assiette anglaise possible.

organisée par l'équipe municipale

**Au profit et avec l'aide du
Foyer des jeunes**

16 € par personne
(Boisson non comprise)

**Places limitées: Réservez vos places au
(02 41 50 28 50) et venez vite retirer vos tickets
à la Mairie de Distré**



**Le 5 juillet 2016, parti de Sau-
mur, le TOUR de France passera
à Distré, rue Nationale avant de
s'élancer vers Limoges.**

**Vous voulez plus d'informa-
tions ? Attendez un prochain
bulletin.**